

No 22

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2017

**Présidence : M. Alain Etienne**

La séance est ouverte à 19 :05 en présence de :

M. Nicolas Walder, Maire, et de Mme Anne Hiltbold et Mme Stéphanie Lammar, Conseillères administratives.

Mmes Muriel Besse, Sophie Buchs, Elvia Cambier, Solange Decnaeck, Catherine Marti, Sonja Molinari Louise Morisod, Gabriela Sonderegger, Sircée Pierre Toussaint, Laurence Uldry et Céline Zuber, Conseillères municipales

MM. Jean-Marc Antonioli, Jean Didier Bandollier, Julien Barro, Dominique Barbuzzi, Stéphane Barthassat, Bernard Bocquet, Philippe Calame, Alain Etienne, Raffaele Fraomene, Jean-Jacques Gerster, Pierre Maulini, Matthias Meyer, Patrick Monney, Claude Morex, Patrick Mützenber, Agostinho Pinto, Didier Prod'hom, Nicolas Scheidegger, Alain Voignier, François Wolfisberg, et Etienne Zongo, Conseillers municipaux

Le Président salue les membres de l'assemblée présents et souhaite la bienvenue aux représentants de la presse.

Sont absents ou excusés :

Mme Elvia Cambier, M. Pierre Baertschi

Le Président donne lecture de l'ordre du jour.

1. Communications du Conseil administratif
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Election du bureau du Conseil municipal

### **Propositions du Conseil administratif**

4. Délibération administrative **076-2017 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 35'000.- pour l'acquisition d'un système de vote électronique pour la salle du Conseil municipal.

5. Délibération administrative **078-2017 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation du bilan et du compte de pertes et profits de la Fondation Bruckner pour la promotion de la céramique à Carouge.

6. Délibération administrative **079-2017 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation du bilan et du compte de pertes et profits de :

- a) La Fondation carougeoise pour le logement des personnes âgées
- b) L'Association de l'E.M.S «Résidence les Pervenches».

7. Délibération administrative **080-2017 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation du bilan et du compte de pertes et profits de:

- a) La Fondation intercommunale des Communes de Bardonnex, Carouge, Troinex.
- b) L'Association de l'EMS. «Résidence de Drize».

Propositions des membres du Conseil municipal

- 8. Motions
- 9. Postulats
- 10. Résolutions
- 11. Pétitions
- 12. Question

## 1. **COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

### **Communications de M. Walder :**

M. Walder indique ne pas avoir de communication.

### **Communications de Mme Hiltbold :**

Mme Hiltbold indique ne pas de communication.

### **Communications de Mme Lammar :**

Mme Lammar indique ne pas avoir de communication ce soir et se réserve pour le Conseil municipal de juin.

## **COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Président annonce avoir reçu un courrier du MCG daté du 21 mai et arrivé à la mairie le 22 mai faisant mention de l'exclusion de M. Nicolas Scheidegger du groupe MCG du Conseil municipal. Le président tient à préciser que le courrier étant parvenu au Conseil municipal après la tenue du bureau du 16 mai, et conformément au règlement, le bureau n'aurait pas pu statuer sur sa lecture lors de la séance du Conseil municipal du 23 mai dernier. Le Président demande au Secrétaire de donner lecture de la lettre d'exclusion de M. Nicolas Scheidegger du groupe MCG du Conseil municipal

M. Barbuzzi donne lecture du courrier

Monsieur le Président du Conseil municipal, Monsieur le Secrétaire général,

Après beaucoup d'efforts et malgré une tentative de conciliation, le Bureau directeur du MCG a été contraint de procéder à l'exclusion du MCG de M. Nicolas Scheidegger. Elle prend effet à partir du 22 mai 2017.

En conséquence, à partir du 22 mai, il ne fait plus partie du groupe MCG au Conseil municipal.

Veuillez agréer, Monsieur le Président du Conseil municipal, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de nos respectueuses salutations.

*François Baertschi, Secrétaire général du MCG*

*Ana Roch, Présidente du MCG*

## 3. **ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

(Articles 5 et 72 et suivants du règlement du Conseil municipal)

Le Président annonce l'élection du bureau du Conseil municipal et rappelle que conformément au règlement, les élections ont lieu à main levée.

Toutefois, à la demande d'un quart des membres du Conseil municipal présents, le vote a lieu au scrutin secret.

Le Président demande s'il y a une demande de vote au bulletin secret

Le groupe socialiste répond par l'affirmative et demande le vote du scrutin secret.  
Le Président demande si le souhait du vote à bulletin secret concerne tous les postes.  
Le groupe répond que la demande concerne que l'élection de la présidence.

Le Président rappelle que selon le règlement, les élections ont lieu à la majorité absolue des membres du Conseil municipal présents au premier tour, et à la majorité simple au second tour, s'il y a lieu.

Le Président énonce l'article 74 qui stipule que s'il y a une demande de vote à bulletin secret, cette demande doit être validée par un quart des membres du Conseil municipal présents.

Le Président procède au vote pour la validation du vote à bulletin secret.

Le vote à bulletin secret est validé par 9 membres soit le quart des membres présents.

Le Président désigne M. Prod'homm et M. Morex comme scrutateurs

*Un nouveau candidat peut être présenté au second tour.*

a) Election à la **présidence** du Conseil municipal

Le Président demande quelles sont les propositions.

Mme Besse propose Mme Gabriella Sonderegger

#### **Présentation de Gabriella Sonderegger à la présidence du CM 2017 – 2018**

Gabriella Sonderegger est une enfant de Carouge. Elle a suivi sa scolarité obligatoire dans notre commune, d'abord à l'école primaire de la rue Jacques-Dalphin, puis au Cycle d'Orientation de Pinchat. Au début des années septante, Gabriella Sonderegger a pratiqué la natation à l'Union sportive carougeoise. Elle connaît donc parfaitement notre commune.

Son père, Jean Sonderegger, a tenu le Café de la Bourse, établissement bien connu de la place du Marché, avant qu'il ne soit repris par Monsieur Capo. Il a été également le patron du Café du Vieux-Carouge, autre lieu bien connu de notre commune. Certains se souviennent que le père de Gabriella avait pris l'habitude d'inviter nos aînés isolés et de leur offrir le repas de Noël.

Gabriella Sonderegger travaille depuis trente ans dans le transport aérien, d'abord pour la prestigieuse compagnie Swissair, qui, suite à sa restructuration, est devenue Swissport, où elle est toujours employée.

Le groupe MCG vous demande de choisir cette femme déterminée, mère d'une fille de 33 ans, qui connaît bien notre commune, pour présider notre Conseil municipal.

Le Président remercie Mme Besse et demande s'il y a une autre proposition.

M. Scheidegger répond par l'affirmative et souhaite faire deux remarques suite au courrier du MCG. Il pense que lorsque l'on exclut une personne d'un parti il faut des motifs valables et selon lui, il n'y a aucun motif valable justifiant son exclusion. La deuxième remarque est qu'il

peut faire recours à cette décision car il n'y a pas eu une tentative de réconciliation mais juste une audition.

M. Scheidegger annonce sa candidature et précise qu'il est de coutume dans le Canton que la personne ayant occupé le poste de vice-président durant l'année écoulée se présente à la présidence du Conseil. Pour cette raison, il prie le président de bien vouloir accepter sa candidature.

Le Président remercie M. Scheidegger et donne la parole à M. Morex.

M. Morex rappelle qu'il siège au Conseil depuis 22 ans et qu'il se sent indigné d'avoir à faire un choix entre 2 candidats car cela n'est jamais arrivé depuis son élection au Conseil municipal. Il rappelle qu'en début de législature un accord a été passé entre différents groupes et certains aujourd'hui font mine de l'ignorer. Il explique qu'il y a deux ans il avait été convenu que chaque parti aurait une année de présidence. Aujourd'hui, le Conseil est face à 2 candidats à savoir un MCG et un indépendant. Il souhaite rappeler aux conseillers qui veulent voter le candidat indépendant que pour la première année de la législature le Conseil avait élu à l'unanimité le candidat vert et le candidat socialiste pour la seconde. Il trouve donc étonnant que le groupe socialiste demande le vote à bulletin secret. Ce qui signifie qu'il n'a pas l'intention de respecter l'accord passé et trouve cela fort regrettable. Il conclut en disant que le groupe PLR votera selon l'accord passé avec le MCG.

Le Président remercie M. Morex et précise qu'il n'est pas de sa compétence de trancher juridiquement sur les affaires du MCG. Il précise que hormis la lettre d'exclusion reçue, rien ne s'oppose à la candidature de M. Scheidegger. Au vu des possibilités de recours qui se présentent à ce dernier, sa candidature est pour l'heure sous la bannière du MCG.

Le Président donne la parole à Mme Decnaeck

Mme Decnaeck pense que M. Scheidegger se présente sous la bannière du MCG et non comme indépendant. Elle trouve légitime que M. Scheidegger se présente car la logique veut que la personne qui occupe le poste de vice-président soit élue à la présidence. Elle pense aussi que Mme Sonderegger est nouvellement admise au Conseil municipal et a participé à peu de séances. Elle se demande comment une personne qui a participé à deux conseils municipaux trouve légitime de se présenter au poste de présidente du Conseil municipal ?

Le Président remercie Mme Decnaeck et donne la parole à M. Calame

M. Calame pense que le Conseil vit ce soir une situation inédite car le Conseil doit se prononcer sur deux candidatures MCG. L'une qui s'est découverte ces derniers jours et l'autre qui est dans l'hémicycle et fait campagne pour la présidence depuis une année. M. Calame déclare que c'est avec un certain plaisir qu'il votera pour la pertinence, le courage et l'indépendance de M. Scheidegger.

Le Président remercie M. Calame et passe la parole à M. Sonderegger.

Mme Sonderegger rappelle qu'elle a été élue le 21 février et qu'elle a assisté à tous les conseils municipaux à l'exception de celui du 21 mai parce qu'elle était en vacances.

Le Président remercie Mme Sonderegger et donne la parole à Mme Zuber

Mme Zuber souhaite savoir si à l'heure actuelle M. Scheidegger est membre d'un groupe ou membre indépendant. Elle pense que cette précision est importante pour la suite car si par exemple il est élu président et considéré comme indépendant, au sens du règlement le MCG aurait droit à un autre représentant au bureau. Elle demande au Président si sur le plan institutionnel, le bureau aura 4 membres institués ou alors 3 membres institués et un

indépendant ?

Le Président remercie Mme Zuber et répond qu'à ce jour il ne peut apporter de précision à ce sujet. Il pense que M. Scheidegger peut encore faire valoir ses droits auprès de son parti. Ce dernier est toujours considéré ce soir comme membre du MCG.

Le Président demande de passer au vote

Avec 31 bulletins dans l'urne, 26 bulletins valables et 5 bulletins non valables, la majorité absolue est atteinte avec 13 voix.

Mme Sonderegger obtient 13 voix  
M. Scheidegger obtient 13 voix

Le Président annonce le deuxième tour de l'élection et fait mention de l'article 75 du règlement qui stipule qu'en cas d'égalité de voix, c'est le candidat le plus âgé qui est déclaré élu.

Le Président donne les années de naissance des candidats

Mme Sonderegger est né en 1961  
M. Scheidegger est né en 1963

Le Président demande le vote

Avec 31 bulletins dans l'urne, 29 bulletins valables et 2 non valables, il n'y a pas de majorité absolue.

Avec 15 voix contre 14 voix pour M. Scheidegger, Mme Sonderegger est élue à la présidence du Conseil municipal

Le Président déclare le scrutin clos et offre au nom du Conseil municipal un bouquet à la Présidente nouvellement élue.

*Applaudissements*

b) Election à la **vice-présidence** du Conseil municipal

Le Président annonce le vote à main levée et demande quelles sont les propositions.

M. Barbuzzi propose M Barthassat et précise que celui-ci préside actuellement la commission des finances, il encourage à soutenir sa candidature

Pas d'autre proposition, le Président ouvre le scrutin et demande le vote.

Avec 29 oui, 0 non et 1 abstention, M. Stéphane Barthassat est élu à la Vice-présidence du Conseil municipal

Le Président déclare le vote clos.

*Applaudissements*

c) Election du/de la **secrétaire** du Conseil municipal

Le Président demande quelles sont les propositions.

M. Gerster annonce que le groupe PLR a grand plaisir de proposer M. Antonioli qui est en charge d'un bâtiment important pour l'avenir des carougeois. Ce dernier n'a pas peur de défendre ses idées et fait parti de l'Etat major des pompiers où il a appris à gérer la parole avec efficience. Il encourage à soutenir cette candidature

Pas d'autre proposition

Le président ouvre le scrutin et demande le vote

Avec 29 oui, 0 non et 1 abstention, M. Jean-Marc Antonioli est élu en tant que Secrétaire du Conseil municipal

Le Président déclare le scrutin clos

*Applaudissements*

d) Election du quatrième membre du Bureau (avec fonction de vice-secrétaire)

Le Président demande quelles sont les propositions.

Mme Marti annonce que le groupe des verts a le plaisir de proposer la candidature de M Calame qui a fait son entrée au Conseil municipal l'année dernière. M. Calame, homme de consensus a acquis l'expérience nécessaire lui permettant de pouvoir participer avec efficacité aux décisions du bureau. Elle encourage donc vivement à soutenir sa candidature.

Pas d'autre proposition

Le Président ouvre le scrutin et demande le vote.

Avec 29 oui, 0 non et 1 abstention, M. Philippe Calame est élu en tant que Vice-secrétaire du Conseil municipal

Le Président déclare le scrutin clos

*Applaudissements*

e) Election du cinquième membre du Bureau

Le Président demande quelles sont les propositions.

M. Monnet annonce que le groupe socialiste propose la candidature de M. Mutzenberg Il rappelle que ce dernier siège depuis 4 ans au Conseil municipal, il est Président de la commission Entretien du domaine publique. M. Mutzenberg est une personne consensuelle et sérieuse. Il encourage à voter pour lui.

Pas d'autre proposition

Le Président ouvre le scrutin et demande le vote.

Avec 29 oui, 0 non, 1 abstention, M. Patrick Mutzenberg est élu en tant que cinquième membre du Conseil municipal

Le Président déclare le scrutin clos

*Applaudissements*

## **PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

### **4. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 076-2017 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT DE CHF 35'000.- POUR L'ACQUISITION D'UN SYSTÈME DE VOTE ÉLECTRONIQUE POUR LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Président passe la parole à Mme Lammar

Mme Lammar dit ne pas vouloir faire un dessin à ce sujet car les conseillers connaissent la raison pour laquelle le Conseil municipal a demandé de mettre en place un système de vote électronique ; A savoir la difficulté de comptage des voix lors des votes du Conseil municipal. Il faut rajouter aussi à cela, la disposition de la salle qui complique la projection de présentations ou de documents. Le service informatique, logistique et protection de la population (SILPP) a donc réalisé des études de faisabilité. Le Conseil administratif a souhaité acquérir un système polyvalent, efficace, facilement déplaçable présentant un bon rapport qualité prix, la simplicité et la polyvalence d'utilisation du système. Mme Lammar fait mention de la possibilité de réutilisation intégrale du système en cas de modification de la salle du Conseil municipal. Elle souligne les expériences positives réalisées à Nyon avec ce système à contrario des expériences peu concluantes de systèmes plus complets, notamment à Onex. Elle explique qu'il y a eu des tests avec les membres du Bureau du conseil municipal. Ces tests se sont révélés concluants avec un préavis positif. Elle souligne qu'il n'y a pas dans le marché d'autres offres comparables. Dès lors le Conseil administratif demande d'ouvrir un crédit de CHF 35'000. —, destiné à l'acquisition du système de vote électronique pour la salle du conseil municipal, de comptabiliser la dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge dans le patrimoine administratif et d'amortir le montant de CHF 35'000. — au moyen de 8 annuités dès 2019.

Le Président fait voter la prise en considération.  
Celle-ci est acceptée à l'unanimité.

Le Président indique que le bureau propose le vote immédiat et demande s'il y a une autre proposition

M. Gerster n'est pas pour le vote immédiat et propose le renvoi en commission car selon lui, tous les membres du Conseil municipal n'ont pas fait le test.

Mme Marti ne partage pas l'avis de M. Gerster et propose de maintenir le vote immédiat

Le Président fait voter le renvoi en commission

Avec 16 oui, 12 non et 2 abstentions, le renvoi de la délibération 076-2017 en commission construction et logements est accepté.

Le Président ouvre le tour de pré-consultation pour recueillir les recommandations

Mme Uldry souhaiterait avoir lors de la commission, les détails de ce que représentent les CHF 5'138.5.- liés à l'installation pour le public et les journalistes et avoir un plan détaillé des emplacements des écrans dans la salle.

M. Gerster pense qu'il y a une possibilité que la salle du Conseil municipal bouge. De ce fait, il existe des systèmes plus simples à l'occurrence le vote à bulletin secret sur smartphone. La

technologie évoluant, ce serait regrettable de dépenser aujourd'hui pour un système qui dans peu de temps, risque de devenir obsolète

M. Calame pense qu'il serait judicieux d'avoir une présentation des objets physiques de ce qui est proposé.

Plus de demande de parole, le Président passe au point suivant à l'ordre du jour

**5. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 078-2017 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DU BILAN ET DU COMPTE DE PERTES ET PROFITS DE LA FONDATION BRUCKNER POUR LA PROMOTION DE LA CERAMIQUE A CAROUGE**

Le Président donne la parole à Mme Lammar qui présente les comptes de la Fondation Bruckner pour la promotion de la céramique à Carouge avec un montant de CHF 223'216.90 de charges et de CHF 223'262.30 de revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 45.40  
Mme Lammar invite le Conseil municipal à valider ces comptes qui ont été vérifiés et dûment audités.

Le Président fait voter la prise en considération

Il n'y a pas de demande de parole et la prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le Président indique que le bureau propose le vote immédiat et demande s'il y a une autre proposition.

Sans autre proposition et demande de parole, le Président met la délibération aux voix.

La délibération est acceptée avec 29 oui, 0 non et 0 abstention

**6. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 079-2017 P PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DU BILAN ET DU COMPTE DE PERTES ET PROFITS DE :**  
**A) LA FONDATION CAROUGEISE POUR LE LOGEMENT DES PERSONNES AGEES**  
**B) L'ASSOCIATION DE L'E.M.S «RÉSIDENCE LES PERVENCHES»**

Le Président donne la parole à M. Walder qui fait état des comptes de la Fondation carougeoise pour le logement des personnes âgées avec un montant de CHF 1'649'144.53 de charges et de CHF 1'921'444.80 de revenus, le bénéfice s'élevant à CHF 272'300.27.

M. Valder présente aussi les comptes de l'association E.M.S. «Résidence Les Pervenches» avec un montant de CHF 10'026'760.41 de charges et de CHF 10'262'671.09 de revenus, le bénéfice s'élevant à CHF 235'910.68.

M. Walder invite le Conseil municipal à approuver les comptes de ces deux associations

Le Président fait voter la prise en considération.

Il n'y a pas de demande de parole et la prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le Président indique que le bureau propose le vote immédiat et demande s'il y a une autre proposition.

Sans autre proposition et demande de parole, le Président met la délibération aux voix.



La délibération est acceptée avec 29 oui, 0 non et 0 abstention

**7. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 080-2017 P PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'APPROBATION DU BILAN ET DU COMPTE DE PERTES ET PROFITS DE:**

**A) LA FONDATION INTERCOMMUNALE DES COMMUNES DE BARDONNEX, CAROUGE, TROINEX.**

**B) L'ASSOCIATION DE L'EMS. «RÉSIDENCE DE DRIZE»**

Le Président donne la parole à M. Walder qui fait état des comptes de la Fondation Intercommunale des Communes de Bardonnex, Carouge, Troinex avec un montant de CHF 1'522'389.09 de charges et de CHF 1'525'993.60 de revenus, le bénéfice s'élevant à CHF 3'604.51.

M. Valder présente aussi les comptes l'association E.M.S. «Résidence de Drize» avec un montant de CHF 8'933'320.85 de charges et de CHF 9'272'332.75 de revenus, le bénéfice s'élevant à CHF 339'011.90.

M. Walder invite le Conseil municipal à approuver les comptes de ces deux associations

Le Président fait voter la prise en considération.

Il n'y a pas de demande de parole et la prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le Président indique que le bureau propose le vote immédiat et demande s'il y a une autre proposition.

Sans autre proposition et demande de parole, le Président met la délibération aux voix.

La délibération est acceptée avec 29 oui, 0 non et 0 abstention

**PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

**8. MOTIONS**

(Article 32 du règlement)

Il n'y en a pas.

**9. POSTULATS**

(Article 35 du règlement)

Il n'y en a pas.

**10. RESOLUTIONS**

(Article 29 du règlement)

Il n'y en a pas.

**11. PETITIONS**

(Article 48 du règlement)

Il n'y en a pas.

## 12. QUESTIONS

(Article 40 à 42 du règlement)

### **Réponses du Conseil administratif aux questions en suspens des conseillers municipaux**

*(cf. documents joints dans le mail -NAO)*

#### **Nouvelles questions des Conseillers municipaux**

##### Questions écrites

M. Philippe Calame. : Comment la BCGE met en œuvre la volonté du Conseil Municipal de Carouge de désinvestir des énergies fossiles et d'investir dans des fonds décarbonés ?

M. Barbuzzi donne lecture de la question

La ville de Carouge a reçu en 2016, de la part de la BCGE, frs. 28'214.- de dividende sur son capital-actions.

La ville de carouge est donc actionnaire de la banque cantonale de Genève. à ce titre, elle était représentée lors de l'assemblée générale des actionnaires qui a eu lieu le 25 avril 2017 à Genève.

Le 21 juin de l'année dernière, le conseil municipal de carouge a voté à l'unanimité une motion intitulée « pour l'avenir du climat, désinvestissons des énergies fossiles ».

Cette motion invite le conseil administratif : « a tendre à ne pas investir dans des entreprises principalement actives dans la prospection, l'extraction ou la distribution d'énergie fossile. le cas échéant, à demander aux gestionnaires concernés d'investir dans des fonds de placement décarbonnés, qui respectent les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise »

Dès lors, de quelle manière la BCGE a répondu, le cas échéant, a la sollicitation du conseil administratif de la ville de carouge lui demandant de désinvestir son capital action des énergies fossiles et de l'investir dans des fonds décarbonnés ?

D'avance merci pour votre réponse.

##### Questions orales

Mme Marti : Féminisation des professions dans la commune de carouge.

Mme Marti explique qu'elle a siégé durant 8 ans à la commission d'intégration au sein de la quelle elle a défendu l'égalité des genres et particulièrement la féminisation des fonctions dans l'administration carougeoise. A son grand étonnement, elle découvre ce soir que les femmes portent des t-shirts où il est marqué « nageur sauveteur ».

Elle demande à la responsable en charge des sports si elle s'oppose au fait d'avoir des « nageuses sauveteuses » ?

Elle souhaite que soit imprimé des t-shirts avec la fonction au féminin et pas toujours au masculin

Mme Lammar répond que ceci est un oubli et pas une volonté. La situation sera rapidement remédiée et l'on imprimera des t-shirts « nageuses sauveteuses » car la féminisation des fonctions est importante.

M Scheidegger : Jetons de présence pour le voyage du municipal

M. Scheidegger souhaite avoir des précisions sur les jetons de présence mis en réserve pour le voyage du Conseil municipal

M. Walder répond que la décision a été prise par le Conseil municipal lors d'une votation du budget de mettre en réserve des jetons de présence de manière à financer une sortie annuelle entre conseillers municipaux.

M. Monnet : Remise d'un banc provisoire à l'arrêt « Place du Marché »

M. Monnet souhaite savoir s'il est possible de mettre un banc de manière provisoire à l'arrêt « Place du Marché » direction ville de Genève notamment pour les personnes âgées ?

M. Walder répond que l'on va regarder la possibilité de mettre un banc à cet arrêt.

M. Monnet : Piste cyclable route de Veyrier.

M. Monnet indique que la piste cyclable sur la route de Veyrier est en très mauvaise état. Etant donné que beaucoup de carougeois l'utilisent, est – ce que la commune peut faire le nécessaire auprès de la commune de Veyrier pour rénover cette piste cyclable ?

M Walder fera suivre la requête et précise que la commune de Carouge ne peut imposer d'exigence à la commune de Veyrier.

Mme Besse : Les fontaines des Tours

Mme Besse aimerait savoir pourquoi les fontaines des Tours sont à l'arrêt ?

M Walder répond qu'il va se renseigner et Mme Lammar indique que généralement les fontaines fonctionnent au ralenti au printemps dû au pollen.

Le tour des questions étant épuisé, le Président souhaite dire quelques mots pour sa dernière séance en tant que président du Conseil municipal.

Monsieur le Maire

Mesdames les Conseillères administratives

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers

Chers et chères collègues

Permettez-moi de vous adresser quelques mots au soir de ma dernière séance de présidence !

Comme le disait très justement Pierre Maulini à peu près au même moment il y a un an ... une année ça passe vite ! Juste le temps de s'installer dans la fonction que déjà il faut passer la main.

Tout d'abord vous dire que c'était un honneur pour moi que de diriger les débats et de vous représenter à l'extérieur. J'ai beaucoup appris et je me sens renforcé personnellement dans la confiance que je peux avoir. Je tiens à vous remercier pour cela.

Je trouve que nos débats sont devenus plus sereins par rapport au début de la législature. Vous m'avez beaucoup aidé à tenir le rythme de nos séances notamment dans le cadre du vote sur le budget en discutant au préalable les amendements déposés. Je vous invite à poursuivre dans cette voie.

Pierre Maulini parlait aussi d'un exercice d'équilibre ... ce n'est pas faux ! Diriger les débats, c'est à la fois gérer le temps d'une séance tout en laissant à chacun et à chacune le temps pour exprimer un avis. J'ai peut-être été vif parfois. Je prie les personnes que j'ai pu malmener de ne pas m'en tenir rigueur. J'étais en direct et il n'est pas possible de refaire la prise !

En fin de compte, sur l'ensemble des votes, nous arrivons largement à nous mettre d'accord. Sur l'ensemble des délibérations, nous avons engagé près de 50 millions. Ces décisions nous les avons prises à 277 oui pour 27 non et abstentions. Je vous laisse faire le pourcentage. C'est encore plus flagrant pour les délibérations qui n'appelaient pas de dépenses. Nous avons toutes et tous des convictions à défendre mais il s'agit aussi de travailler pour le bien commun et le devenir de notre ville.

J'ai également eu le plaisir de vous représenter à l'extérieur de cette enceinte. Je me suis rendu compte à quel point Carouge est riche en associations et en sociétés.

J'ai toujours été très bien accueilli. J'ai eu à prononcer quelques discours lors de l'apéritif communal, la soirée des 18 ans, la soirée des nouveaux citoyens qui sont les événements marquants dans l'année ... mais aussi l'assemblée des jardins familiaux, le club des Yodleurs, la fête japonaise, les sauveteurs auxiliaires et les pompiers, le Club des aînés ... j'en oublie certainement !

J'ai pu également apprécier tout au long de cette année le travail de nos magistrats et magistrates.

Monsieur le Maire, vous avez toujours su, dans vos discours, associer le Conseil municipal.

A notre Secrétaire général avec qui j'ai préparé en toute aisance les séances du bureau, je le prie de transmettre aux membres de l'administration tous mes remerciements pour leur présence en commissions et pour le sérieux avec lequel ils ont répondu aux questions.

Merci également au bureau de ce Conseil qui m'a assisté dans l'exercice de ma présidence.

Je m'interroge souvent sur le sens de mon engagement politique. Socialiste, je le suis. Plus fortement encore, je crois à la réduction des inégalités sociales. Trop de gens vivent mal autour de nous et la politique doit avant tout servir à améliorer les conditions de vie de chacun et de chacune si nous voulons vivre ensemble dans une société apaisée. J'ai toujours eu horreur de l'exclusion et des discriminations ... des choses qui séparent et qui brutalisent et ceci également bien au-delà de nos frontières.

Je termine cette présidence en ayant le sentiment d'avoir accompli cette tâche du mieux possible. Je vous remercie de m'y avoir aidé.

Vive Carouge

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20 :25.